

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
11 DECEMBRE 2006

PRESENTS

M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES

M. MOST représenté par M. LE GUEUT

Mme DAVID-COURTIN représentée par Mme TERRIEN

Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET

Mme JOLY représentée par M. MERLE

M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mlle TURPIN, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Octobre 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- De modifier les crédits de l'exercice 2006 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
60612.0209	EDF PR/BATIMENTS	+ 10 000,00	
60623.251	ALIMENTATION CANTINES	+ 25 000,00	
6132.01	LOCATIONS DIVERSES	+ 15 000,00	
6228.322	PRESTATIONS INTERMEDIAIRES - MUSEE	+ 1 500,00	
6281.021	COTISATIONS & CONCOURS DIVERS	+ 6 000,00	
6574.0241	SUBVENTIONS DIVERSES	+ 7 872,00	
6574.20	SUBVENTIONS SCOLAIRES	+ 13 760,00	
6574.40	SUBVENTIONS SPORTIVES	+ 21 000,00	
6574.520	SUBVENTIONS SOCIALES	+ 600,00	
6574.5220	SUBVENTIONS ENFANCE	+ 1 000,00	
673.113	TITRES ANNULES S/EXERCICES ANTERIEURS (Service Incendie)	+ 25 705,00	
023.01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 9 800,00	
022.01	DEPENSES IMPREVUES	- 111 532,00	
6419.113	REMBOURSEMENT S/REMUNERATION PERSONNEL (Service Incendie)		+ 25 705,00
		+ 25 705,00	+ 25 705,00
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2188 .822	PANNEAU INFORMATION	+ 9 800, 00	

021.01	VITESSE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 9 800, 00
		+ 9 800, 00	+ 9 800, 00

- D'attribuer les subventions suivantes :

<u>Article 6574 – Fonction 0241</u>	<u>7 872,00</u>
○ AERO CLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	7 622,00
○ PIGEON SPORT	250,00
<u>Article 6574 – Fonction 20</u>	<u>2 000,00</u>
○ FOYER SOCIO-EDUCATIF CES ZOLA (Voyage pédagogique en Allemagne)	1 000,00
○ FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE HENRI DUNANT (Voyage pédagogique en Angleterre)	1 000,00
<u>Article 6574 – Fonction 40</u>	<u>21 000,00</u>
○ ROC OMNISPORTS	10 000,00
○ ENTENTE ROYAN/ST GEORGES HAND BALL	11 000,00
<u>Article 654 – Fonction 520</u>	<u>600,00</u>
○ COMITE DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE MARITIME LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER	600,00
<u>Article 6574 – Fonction 5220</u>	<u>20 900,00</u>
○ ASSOCIATION EQUILIBRE	15 000,00
○ ROYAN HIP HOP	1 500,00
○ ASSOCIATION RICOCHET	3 000,00
○ SCOUTS DE FRANCE	900,00
○ ASSOCIATION PHILIDOR	500,00

- D'imputer les dépenses correspondantes au Budget de l'exercice 2006.

- D'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2006 :

* Pour la période du 01/01 au 31/12/2006 à Monsieur LEFEVRE Jean-Pierre pour un montant de 4 751 €

Il est précisé que cette indemnité fait l'objet de cotisations : *1 % Solidarité/CSG & RDS*

- D'imputer la dépense correspondante au compte 6225-0223 du Budget communal.

- De compléter le tableau des effectifs de la Ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2006 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u> Chef de Police Municipale	C	2	1	

- D'accepter le legs fait à la Commune par Madame Hélène CLEMENT aux charges, clauses et conditions énoncées dans le testament en date du 27 Août 2003 (15.000 € au profit des Jardins du Monde).

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à soumissionner à des marchés publics en vue de la fourniture par la cuisine centrale de repas pour la restauration scolaire notamment.

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais pour l'exercice 2005

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais pour l'exercice 2005

- D'adopter une mesure générale d'exonération de la T.L.E. pour les logements sociaux bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat et édifiés par les organismes mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et par les Sociétés d'Economie Mixte.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique d'acquisition gratuite de la voirie, des réseaux et équipements communs du lotissement POITEVIN, Allée du Replat qui sera rédigé en l'étude de Maître DENAT, notaire à Royan,

- D'incorporer dans le domaine public communal les éléments susvisés.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique d'acquisition gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 271 qui sera rédigé en l'étude de maître NAVET, notaire à Royan,

- D'incorporer dans le domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée section AX n° 271, d'une surface d'environ 83 m², sise rue de la Manche, ainsi que l'ensemble des équipements.

- D'approuver le projet de convention visant à reclasser dans la voirie communale la R.N. 150, dans sa section située entre le carrefour de La Poste et le giratoire « Rhin et Danube » prévoyant notamment le versement de 300.000 €TTC par l'Etat à la Commune pour les travaux de rénovation de la voie.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le projet de convention relatif à cette procédure.

- D'approuver le programme d'entretien et de travaux à réaliser au titre de l'exercice 2007 au Port de ROYAN,

- De solliciter du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat « O.F.I.M.E.R » et des Fonds Européens « F.E.P », l'octroi de subventions aux taux les plus élevés possibles,

- De financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 2007

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 4 Classes de neige soit :

* 46 Enfants X 120 = 5 520 € pour l'Ecole Maine Geoffroy

* 52 Enfants X 120 = 6 240 € pour l'Ecole Louis Bouchet

=====

TOTAL 11 760 €

- D'approuver les orientations générales du budget 2007 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

Ø Evolution 2007/2006

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2007 devraient se situer aux alentours de 34.717.000 €, contre 34.233.477 € au budget primitif 2006, soit une progression globale de 1,41 %.

Ø Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2007, capital et intérêts confondus, s'élève à 7.420.000 €, contre 7.409.156 € prévus au budget primitif 2006.

Ø Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 14.469.000 €, progressent de 709.000 € par rapport aux dépenses réalisées en 2006. Cette augmentation de 4,9 % se décompose comme suit :

- 1,5 % d'augmentation des traitements
- 1 % au titre du déroulement de carrière du personnel
- 2,4 % au titre de l'augmentation des effectifs de la police municipale et de l'intégration des CEC en fin de contrat dans les services municipaux.

Ø Autres dépenses

Les dépenses obligatoires seront actualisées sur la base de l'évolution constatée des prix. Les autres dépenses seront maintenues à leur niveau 2006. En ce qui concerne les subventions aux associations, les enveloppes financières correspondantes seront majorées de 2 %.

II – RECETTES

Ø Dotation globale de fonctionnement

La recette prévisionnelle afférente à la DGF 2007 s'élève à 6.063.000 €, soit une progression de 1 % par rapport à 2006.

Ø Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - taxe additionnelle aux droits de mutation : | 1.350.000 € |
| - taxe sur l'électricité : | 510.000 € |

Ø Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 3.299.000 €. Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	2.000.000 €
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	780.000 €
- prélèvement à employer	63.000 €
- participation à l'effort artistique et culturel	305.000 €
- loyer	151.000 €

Ø Dotations de compensation

Les dotations de compensation s'élèvent à 2.099.965 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation T.P. versée par la CDA Royan Atlantique :	1.701.965 €
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale :	398.000 €

Ø Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2.117.000 €
- produits des services	1.423.000 €
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	830.000 €
- droits de place sur le domaine public	880.000 €

Ø Impôts directs locaux

Pour 2007, l'actualisation des bases est fixée à 1,8 %. L'augmentation de la part communale serait plafonnée à 1 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – RECETTES

Ø Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	996.000 €
- T.L.E.	685.000 €
- Amendes de police	205.000 €
- Amortissements	1.716.000 €

Soit un total d'environ 3.602.000 €

II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

- 11.500.000 € Pour la rénovation du Palais des Congrès et la création d'une salle de théâtre.
- 9.000.000 € Pour le programme voirie et réseaux 2007.
- 3.500.000 € Pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie au parking « Pourteau de Mons ».
- 3.049.000 € Pour la création à Dunant d'un gymnase de compétition.
- 1.650.000 € Pour la réhabilitation de l'ancien Timy et la création d'une Maison des Sports et de l'Amitié
- 586.000 € Pour les travaux de rénovation et d'embellissement des écoles.
- 540.000 € Pour la rénovation de la façade Ouest de l'Eglise Notre-Dame.

En ce qui concerne le Port, 3.230.000 € Seront affectés à la rénovation des Voûtes du Port, 700.000 € à la création d'une nouvelle station service, et 455.000 € à l'aménagement du Quai des Sabliers.

- D'approuver, dans le cadre de la construction du complexe multi-accueil, la conclusion de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du groupement POPEA/BOULARD/ITF/OLIVIER/OMEGA portant le montant des honoraires à la somme de 114 738,84 Euros HT,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,

- D'attribuer aux deux voies du lotissement « Les Maraichers » les dénominations suivantes :

- Ø Impasse des Maraichers : voie raccordée rue de la Treille
- Ø Impasse des Pépinières : voie desservant les lots 8 à 11

- D'attribuer aux deux voies du lotissement « Les Orangers » les dénominations suivantes :

- Ø Rue des Orangers : voie raccordée avenue Charles Régazzoni
- Ø Impasse de l'Orangette : voie desservant les lots 20 à 28

- D'attribuer à la voie en impasse du lotissement « Le Hameau du Lac » la dénomination suivante :

- Ø Impasse du Sandre : voie raccordée 28 rue des Brochets

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2006 des salons de coiffure.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 50
